



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du jeudi 12 mai 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 7.1, 7.2, 9.1, 9.2, 2.1, 2.2, 2.3,
3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h50

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 0.2) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 0.4), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 1.1.2), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 2.1), Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Michel LOYAT (à partir du rapport 0.4), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 6.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (jusqu'au rapport 9.2 puis représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 9.2) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET) Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.2) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET (représentée par Gilles DUMAS) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 0.2), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Rancenay : Michel LETHIER (représenté par Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBOT (à partir du rapport 6.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1)

Étaient absents : Arguel : André AVIS Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Nicolas GUILLEMET, Martine JEANNIN, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Elisabeth PEQUIGNOT, Edouard SASSARD, Catherine THIEBAUT, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT Ecole-Valentin : André BAYEREL François : Françoise GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, P. BONNET (à partir du rapport 6.1), Y.-M. DAHOUI, C. DEVESA, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, N. GUILLEMET (à partir du rapport 0.4), Y. GUYEN (à partir du rapport 2.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 2.2), C. MICHEL, J. PANIER (jusqu'au rapport 9.2), E. SASSARD, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.3), C. THIEBAUT, N. WEINMAN, R. REYLE (à partir du rapport 2.1), C. BOTTERON, A. BAYEREL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2), B. BECOULET, B. VIONNET, S. MONLLOR,

Mandataires : S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT (à partir du rapport 6.1), F. MONNEUR, V. HINCELIN, B. RONZI, B. FALCINELLA, J.-S. LEUBA, E. ALAUZET (à partir du rapport 0.4), J.-C. ROY (à partir du rapport 2.1), M. LOYAT (à partir du rapport 2.2), D. POISSENOT, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 9.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du rapport 3.3), B. CYPRIANI, M.-N. SCHOELLER, P. BELUCHE (à partir du rapport 2.1), D. GALLET, Y. GUYEN (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2), A. BLESSEMILLE, M. DE WILDE, M. COTTINY,

Délibération n°2011/001380

Rapport n°9.1 - Contrat Eco-Emballages - Barème E

Contrat Eco-Emballages - Barème E

Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Commission : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Inscription budgétaire	
BP 2011 et au PPIF 2011-2015 « Subventions (recettes) »	Montant prévu au PPIF 2011-2015 : 9 963 000 € (enveloppe)
	Montant prévu au BP 2011 : 2 323 000 € (enveloppe)
	Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2011 : 1 310 000 €• sur la période : 6 770 000 €

Résumé :

Le cahier des charges d'agrément d'Eco-Emballages pour les 6 années à venir a été publié au journal officiel en fin d'année 2010.

De nouvelles règles et leurs modalités d'application sont donc édictées dans le contrat Barème E.

Il est donc proposé de signer ce nouveau contrat.

I. Contexte

Le Grand Besançon dispose d'un contrat programme Eco-Emballages dénommé Barème D, depuis le 1^{er} janvier 2006, qui prendra fin au 31 décembre 2011.

Le nouvel agrément en date du 28 décembre 2010 à Eco-Emballages a donné lieu à un nouveau contrat de Barème E pour la période 2011-2016.

Ce nouveau contrat prend en considération les évolutions liées au Grenelle de l'Environnement, et intègre 9 formes de soutien :

- 1) soutien à la collecte sélective,
- 2) soutien aux actions de sensibilisation,
- 3) soutien au développement durable,
- 4) soutien à la performance du recyclage,
- 5) options de reprise des collectivités,
- 6) soutien aux expérimentations sur le dispositif,
- 7) soutien aux autres acteurs du service de la collecte sélective,
- 8) soutien aux autres valorisations hors collecte sélective,
- 9) soutien aux actions nationales et génériques.

Ce contrat est conclu pour la durée de l'agrément d'Eco-Emballages, soit jusqu'au 31 décembre 2016. En cas de renouvellement de l'agrément, le contrat pourra être prolongé jusqu'au 30 juin 2017.

II. Exposé des nouvelles règles

A/ Ce qui ne change pas : les modalités de soutien

Quelle que soit l'option de reprise choisie, le soutien à la tonne recyclée est versé à la collectivité lorsque 3 conditions sont remplies :

- les collectivités doivent trier les déchets d'emballages ménagers conformément aux standards par matériaux,
- le soutien pour le service de la collecte sélective est versé en contrepartie de la traçabilité et du recyclage effectif des DEM,
- lorsque les opérations de recyclage ont lieu en dehors de l'Union européenne, elles doivent être effectuées dans des conditions qui sont largement équivalentes à la législation communautaire en la matière.

Les contrôles qui existent déjà au barème D perdurent au barème E.

Chaque tonne soutenue doit faire l'objet d'un certificat de recyclage, dématérialisé ou non.

B/ Ce qui change

Ce barème garantit la **liberté d'action des collectivités territoriales** en les responsabilisant sur leur performance.

Le système tarifaire lié à la tonne recyclée sur la quasi-totalité du barème (90 % des soutiens) facilite la justification des soutiens à verser.

Le soutien à la performance « Développement Durable » réaffirme l'ancrage originel de la REP, il sera accessible à toutes les collectivités qui atteindront les cibles DD définies avec le comité de concertation.

La durée des contrats de « reprise matières » est modifiée :

- 6 ans par défaut et 3 ans minimum dans le cadre de l'option filières,
- libre dans le cas de l'option fédérations et dans le cas de l'option individuelle : les conditions de changement d'option de reprise en cours de contrat sont plus flexibles : **toute collectivité peut changer d'option de reprise en cours d'exécution du CAP**, quel que soit le mode de reprise choisi.

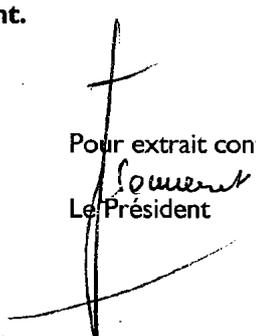
Les premières simulations financières font apparaître à tonnages équivalents une évolution financière favorable d'environ 200 K€, hors soutien au développement durable.

Au gré des contacts avec les filières et les fédérations, l'option de reprise par filière ou encore par fédération, sera signée pour chaque matériau.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition de nouveau contrat **Barème E Eco-Emballages**,
- autorise **Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat Barème E Eco-Emballages et tout acte afférent.**

Pour extrait conforme,


Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 20 MAI 2011